

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIÈRE

Département de la Loire

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
C.C.A.S**

DELIBERATION

Séance du 20 Janvier 2026, Mairie de La Talaudière

Matière Finances
Objet **Don au CCAS**
2026DEAS2001002

Le Président certifie

1°- que la convocation de tous les membres du Conseil d'Administration en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi et que la Délibération, ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil d'administration.

2°- que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants.

3°- que le nombre de membres en exercice, au jour de la séance était de 12 sur lesquels il y avait 7 membres présents à savoir :

Présents :

- 1- Ramona GONZALEZ GRAIL
- 2- Marie-Christine PERSOL
- 3- Suzanne DOMPS
- 4- Marie-Noëlle MORETON
- 5- Marc ARGAUD
- 6- Jean-Luc REYMOND
- 7- Carole GRANGE

Absent excusé :

- 8- Ariane LAFOND

Absents :

- 9- Béatrice REY
- 10- Gérard PEREZ
- 11- Gérard RIBEYRON
- 12- Hélène FRERY

Secrétaire élue pour la durée de la session : Suzanne DOMPS

Madame la Vice-présidente informe les membres du Conseil d'administration que Monsieur Cédric GUIGNOT a fait un don de 80 euros au profit du CCAS afin d'apporter une participation dans les besoins du quotidien aux familles en difficultés sur notre commune.

Le Centre communal d'action sociale a donc décidé de prendre une délibération afin d'accepter et d'affecter cette somme au compte concerné.

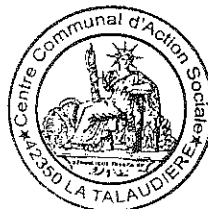
Il est proposé au Conseil d'administration d'accepter d'imputer le don de 80 euros à l'article 756.

Après avoir entendu les explications de Madame la Vice-présidente et en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité approuve l'imputation du don de 80 euros à l'article 756 au budget 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié exact,

LA TALAUDIÈRE, le 20 janvier 2026



La Présidente,
Ramona GONZALEZ GRAIL

La secrétaire de séance
Suzanne DOMPS